

13 DEC. 2024

063-200087302-20241205-B2024-05-02-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 13/12/2024

Syndicat Mixte de Sioule et MorgeMonteipdon
63440 SAINT PARDOUX

N° B2024-05-02

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

L'an deux mil vingt-quatre, le 5 décembre à 11h45, le Bureau Syndical dûment convoqué s'est réuni à Saint Pardoux, sous la présidence de Monsieur Luc CAILLOUX.

Date de convocation : 25 novembre 2024.

Nombre de membres : en exercice : 18
Présents : 12 Pouvoirs : 0
Votants : 12

Présents :

Denis BARDEL (BLOT-L'EGLISE) ; Sébastien BLANC (LOUBEYRAT) ; Jérôme BOREL (SERVANT) ; Grégory BONNET (MONTCEL) ; Luc CAILLOUX (CHAPDES BEAUFORT) ; Christelle CHAMPOMMIER (MONTAIGUT) ; Olivier COUCHARD (MANZAT) ; Christian JEROME (SAINT ELOY LES MINES) ; Julien LECLACHE (LAPEYROUSE) ; Jocelyne LELONG (SAURET BESSERVE) ; Karina MONNET (ARTONNE) ; Dominique RAYNAUD (SAINT GEORGES DE MONS)

Excusés :

Marc CARRIAS (EFFIAT) ; Daniel CLUZEL (GOUTTIERES) ; Marc GIDEL (SAINT GERVAIS D'AUVERGNE) ; Michel PAQUET (SAINT AGOULIN) ; Chantal PIEUCHOT-MONNET (SAINT PARDOUX) ; Sébastien PORTIER (CHARBONNIERES LES VIEILLES)

Monsieur Olivier COUCHARD a été élu secrétaire de séance.

**Objet : ACCORD-CADRE POUR LA LOCATION ET LA MAINTENANCE
DE VEHICULES PARTICULIERS ET UTILITAIRES ELECTRIQUES**

Pour mémoire, une première consultation avait été lancée durant l'été 2024 pour la location de véhicules particuliers et utilitaires électriques. Au vu de l'insuffisance de la concurrence, le Bureau Syndical avait décidé, conformément à l'avis de la CAO, de ne pas donner suite à la procédure de passation pour motif d'intérêt général, lors de sa réunion du 12 septembre 2024.

Le Bureau avait également autorisé le Président à lancer une nouvelle consultation pour des prestations de location de véhicules électriques mais également d'acquisition de véhicules électriques, ceci afin de pouvoir envisager différentes possibilités de financement.

Deux nouvelles consultations ont donc été lancées suivant la procédure de l'appel d'offre ouvert (BOAMP + JOUE), l'une pour la location et l'autre pour l'acquisition de 8 véhicules électriques.

Le Président indique qu'après vérification, il apparaît que l'acquisition des véhicules revient moins cher que la location, même si l'on ajoute au prix d'achat le coût d'un emprunt. De plus, lors de l'achat de véhicules, les batteries électriques bénéficient d'une garantie de 8 ans.

La Commission d'Appel d'Offres (CAO) s'est réunie le 5 décembre à 9h00 et a donc proposé de ne pas donner suite à la procédure de passation pour l'accord-cadre de location et de maintenance de véhicules particuliers et utilitaires électriques.

Cette proposition a reçu un avis favorable des Conseils d'Exploitation des Régies de Sioule et Morge, lors de leur réunion du 5 décembre 2024.

Ouï cet exposé et après en avoir délibéré à l'unanimité, le Bureau Syndical :

- **DECIDE de ne pas donner suite à la procédure de passation pour motif d'intérêt général, en raison d'un choix de gestion en faveur de l'acquisition de véhicules plutôt que la location de véhicules.**



Fait et délibéré à Saint Pardoux, le 5 décembre 2024,

Le Président,
Luc CAILLOUX